

Sommaire

- Edito
- Le gîte des Meuniers
- Tournoi de jeunes FCPO
- Parcours d'orientation
- Les Meuniers Solidaires
- Tour des Deux-Sèvres
- Tempêtes, inondations : Indemnisation
- Job d'été, travail étudiant, stage : Déclaration
- L'histoire de Moulines
- Informations
- Agenda



Info Mairie

Moulines

 Mardi 14h00 - 18h00
Vendredi 14h00 - 17h00

 05 49 81 44 85

 mairie-moulines@mauleon.fr

Mauléon

 Lundi au Mercredi
8h30 - 12h30 13h30 - 17h30

Judi
8h30 - 12h30 13h30 - 18h30

Vendredi et veille jour férié
8h30 - 12h30 13h30 - 16h30

 05 49 81 17 00

 mairie@mauleon.fr

Edito

Je commence par quelque chose de vraiment exaspérant : les incivilités. Une fois encore il y en a eu à la Corbelière et aussi autour de la salle de sport. La commune portera systématiquement une plainte en gendarmerie pour tous ces méfaits.

Je voulais aussi vous informer que l'opérateur Orange a contacté la mairie de Mauléon pour poser 2 nouvelles antennes sur les communes de Moulines et de Loublande. Ces antennes devraient être installées dans le courant de l'année 2019.

Bel été à tous et passez de bonnes vacances et aussi bonne lecture.

Denis Morin



Le gîte des Meuniers

Le gîte des Meuniers situé au 65 rue des Meuniers a été ouvert en mars 2017. Ce gîte, qui était autrefois une ferme, permet d'accueillir de 8 à 21 personnes. Il est composé de 8 chambres spacieuses, 4 salles de bains et une grande pièce principale avec cuisine et salon.

Cette propriété entièrement fermée dispose d'une salle de jeux, d'un abris sous lequel il est possible de manger, d'un jardin clos et d'une cour.

Le gîte est ouvert toute l'année. La majorité de la clientèle vient pendant la saison d'ouverture du Puy du Fou et visite aux alentours. Grâce à sa grande capacité d'accueil, les familles, amis, entreprises... l'utilisent pour des rassemblements.

Les projets en cours sont la rénovation et l'aménagement de la salle de jeux.



Pour contacter les propriétaires, vous pouvez :

consulter leur site Internet  www.gitedesmeuniers.wixsite.com/gitedesmeuniers
ou par email  gitedesmeuniers@gmail.com

Tournoi de jeunes FCPO

Comme tous les ans depuis plus de 25 ans, le tournoi de foot des Jeunes a eu lieu le lundi de Pâques. Le tournoi s'est déroulé sur les 2 stades de Moulins et à Loublande, avec regroupement à Moulins l'après-midi. Cette année, nous n'avons pas eu trop à nous plaindre de la météo, même si le ciel a pu être menaçant le matin.

Au départ, ce sont 44 équipes sur 4 niveaux: U6/U7/U8, 11 équipes - U11, 14 équipes - U13, 12 équipes - U15, 7 équipes. Malheureusement cette année, nous n'avons pas pu organiser de tournoi U9, pas assez d'équipes inscrites. Le matin du tournoi, deux équipes ne se sont pas présentées, ce qui a modifié l'organisation.

En comparaison avec les années passées, c'est une baisse importante du nombre d'équipes, plus de 55 équipes l'an passé et dans les 70 équipes dans les années précédentes. Le regroupement des clubs, plus de tournois de jeunes dans la région, donc plus de sollicitation pour les clubs, sont sûrement des causes de cette défection. Ce qui apporte aussi une diminution des spectateurs.

Les vainqueurs de chaque niveau, en U11 c'est le FCPO qui ramène le trophée, BOUPERMONPROUAN (Le Boupère, Monsireigne, St Prouant 85), en habitué, remporte son 3ème trophée de suite en U13, et NUEILLAUBIER l'emporte dans la catégorie U15.



Parcours d'orientation

Un parcours d'orientation sur l'Espace Naturel Sensible de la Corbelière a été créé de façon ludique. Le jeu consiste à retrouver à l'aide d'une carte d'orientation, 7 balises à poinçonner. Il s'agit de bornes en bois numérotées et munies d'une pince codée.

En famille et entre amis, découvrez ce nouveau parcours en téléchargeant la fiche sur le site internet de la ville ou en la demandant en mairie !



Prévoir des chaussures adaptées à la randonnée.

Renseignements ☎ 05 49 81 17 15



La Mairie

Nouveau dans la commune !

Dès décembre



Qu'est ce que c'est ?
Des bénévoles de la commune proposent
un service de transport solidaire
avec l'accompagnement
du Centre Socio Culturel du Pays Mauléonais

Pour qui ?

*Pour toutes personnes ne disposant pas de
moyen de locomotion ou ayant
une impossibilité momentanée*

Pour quoi ?

*Pour les rdv médicaux, les visites amicales,
les courses, les démarches administratives,...
dans un rayon de 30 kms.*

Comment ça marche ?

*Prendre contact avec un des bénévoles
Adhérer au CSC (5€) et au règlement intérieur
Dans le respect des intervenants professionnels
Participation forfaitaire de 0,38€/km (tarif 2017)*



**Les coordonnées des chauffeurs bénévoles
de votre commune au dos de ce tract**

Brochure Disponible à la Mairie



6 grand'rue – Mauléon
05 49 81 86 31
mauleonais.csc79.org



Tour des Deux-Sèvres



Le jeudi 12 juillet 2018, Mauléon accueillera l'arrivée du tour cycliste Féminin et le départ du tour Masculin des Deux-Sèvres. Ce dernier est classé, chez les amateurs, parmi le top 5 des courses à étapes en France. Alors pour ne rien manquer, voici le récapitulatif des communes traversées et des lieux où il est conseillé de se placer.

Les 40 cyclistes femmes arrivent à Mauléon à 13h. Elles traverseront nos 7 communes associées principalement par les centres bourgs de St Aubin-de-Baubigné (11h45), Rorthais (11h50), Mauléon, rond-point de la Brossardière (11 h55), devant Emmaüs (12h).

Elles prennent ensuite la route de St Amand-sur-Sèvre jusqu'au carrefour du Puy Jourdain et bifurquent à droite pour rejoindre Le Temple (12h15), La Chapelle Largeau (12h20), Loublande (12h30), **Moulins (12h40)** et Mauléon par St-Jouin (12h45).

Enfin les cyclistes empruntent la côte St Pierre et la Grand'Rue avec une arrivée face à l'office de Tourisme aux alentours de 12h50. Attention les horaires de passage sont indicatifs, ils dépendent de vos encouragements ! Nous vous donnons rendez-vous sur le parcours et place de l'Hôtel de Ville à Mauléon où un podium félicitera les gagnantes et vous présentera les équipes masculines avant le départ. De plus, le village partenaires ouvert à tous est situé place du Renard.

Le départ du tour masculin avec 120 cyclistes est quant à lui programmé à 14h45. Le départ fictif est place de l'Hôtel de Ville, puis les cyclistes passent Rue du Renard, place de la Croix Verte, rue de la Tuilerie, rue du Cardinal de Sourdis, rue de Nantes, et direction Le Temple où se situe départ officiel à 15h Ensuite les coureurs vont traverser : La ChapelleLargeau, direction Loublande (15h1 0), **Moulins (15h19)**, St-Jouin (15h25), Rond-point de la Brossardière (15h27) et direction St Aubin-de-Baubigné (15h32). Puis les cyclistes prennent la rue de la Fosse à l'Ane pour rejoindre Rorthais (15h37) et de nouveau Mauléon (15h40), puis St Amandsur-Sèvre en passant devant Emmaüs à (15h43).

Et comme dans toute course cycliste qui se respecte, la caravane publicitaire avec 50 voitures passe environ **1h avant les coureurs**. La municipalité, les associations, les artisans et les commerçants vous préparent une belle journée festive haute en couleurs.

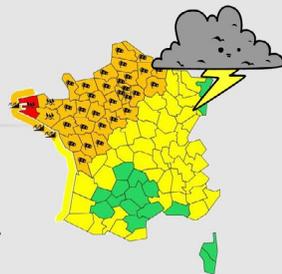
Alors soyez au rendez-vous !



Infos pratiques : Retrouvez le journal du tour 79 en mairie et chez vos commerçants.
www.tour79.fr

Tempêtes, inondations :

Quelles conditions pour se faire indemniser ?



Les récentes tempêtes qui ont successivement touchées la France depuis décembre 2017 ont provoqué de nombreux dégâts, notamment matériels.

Les sinistrés peuvent être indemnisés sous la double condition suivante :

- Les sinistrés doivent avoir souscrit à une assurance catastrophe naturelle (généralement incluse dans les assurances dommages / multirisques habitation).
- Un arrêté interministériel doit reconnaître l'état de catastrophe naturelle pour la commune concernée.

Pour qu'une commune soit reconnue en état de catastrophe naturelle, le maire formule une demande auprès des services préfectoraux. Une commission interministérielle, pilotée par le ministère de l'Intérieur, est ensuite chargée de statuer sur l'intensité anormale de l'agent naturel et d'émettre un avis sur le caractère de l'événement : favorable, défavorable ou ajournement.

L'avis est ensuite publié dans le Journal Officiel. Ce dernier indique les zones et les périodes où est survenue la catastrophe naturelle, ainsi que la nature des dommages occasionnés par celle-ci.

La Mairie de la commune doit également communiquer la décision auprès de ses habitants.

 Le sinistré dispose de 5 jours ouvrés suivant le sinistre pour se déclarer auprès de sa compagnie d'assurance, ou au plus tard 10 jours après la publication de l'arrêté au Journal officiel.

 Si le dossier est complet, l'indemnisation est réalisée sous 3 mois. Des photos des endroits sinistrés peuvent appuyer le dossier.

Pour en savoir plus :

Vous pouvez consulter l'infographie « Dispositifs d'indemnisation dans le cas de catastrophes naturelles » réalisée par la DICOM.

Site du service public  www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3076

Journal Officiel  www.legifrance.gouv.fr



Devez-vous déclarer ces revenus ?

Près d'un étudiant du supérieur sur cinq cumule emploi et études (1) .

Qu'il s'agisse d'un stage, d'un emploi régulier dans l'année ou d'un simple contrat d'appoint occasionnel, savez-vous si l'étudiant doit déclarer les revenus tirés de ces activités au moment de remplir sa déclaration ?

Le point sur ses obligations :

Les revenus tirés d'un job étudiant ou d'un job d'été. Les revenus tirés d'une activité salariée exercée en parallèle d'études ne sont pas imposables sous réserve de remplir certaines conditions :

- Avoir 25 ans ou moins au 1er janvier de l'année d'imposition ;
- Le total des revenus ne doit pas dépasser la limite annuelle de 3 fois le montant mensuel du Smic, soit 4 440 € pour 2017.

La fraction des revenus excédant cette limite doit être déclarée.

Les revenus tirés d'un stage :

Votre enfant est étudiant/ élève d'une école et a effectué dans ce cadre un stage en entreprise ?

Les revenus sont normalement imposables. Toutefois, le Code de l'éducation prévoit que les gratifications versées aux stagiaires pour un stage ou une période de formation en milieu professionnel sont exonérées de déclaration, s'ils ne dépassent pas le montant annuel du Smic, soit 17 763€ pour les revenus 2017. Au-delà de cette limite, les indemnités doivent être déclarées.

À noter : il ne faut pas déclarer les bourses d'études sur critères sociaux ni l'aide personnalisée au logement (APL).

Pour en savoir plus :

Source sur le site Internet du défenseur des droits :

 <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/job-ete-etudiant-stagedeclaration-revenus>

INSEE :

 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1280810>

L'histoire de Moulins

C'est au début des années 90 que les ateliers DELAUNAY fermeront, puis en mai 1992 ce sera au tour des établissements Idéal-Cuir, ce sera la fin d'une longue tradition moulinaise dans l'industrie de l'habillement, des tisserands du 18ème et 19ème siècles à l'industrie moderne de cette fin du 20ème siècle.

En 1992 madame Léa Eas, institutrice en retraite, devient la 1ère femme maire de notre commune et c'est en cette année que le 1er Téléthon est organisé à Moulins par le Foyer des Jeunes. Cette manifestation perdure encore aujourd'hui avec la Rando Des Meuniers qui attire depuis plus de 20 ans, jusqu'à 1200 randonneurs les meilleurs années et le lâcher de ballons par les élèves de l'école primaire.

Moulins 21/12/04.

Bilan du Téléthon 2004 : 7 900 € récoltés

Le collectif du Téléthon présidé par Chantal Giroux annonce une augmentation des dons de 4 %.

La présidente était fière et heureuse de confirmer le résultat des dons récoltés cette année pour le seul bourg de Moulins (600 habitants) qui s'élève à 7 900 €. Une augmentation de 4 % par rapport à 2003.

64 079 € en 12 ans

Depuis 12 ans, date de la création du Téléthon à Moulins, c'est la somme de 64 079 € qui a été reversée à la coordination du Téléthon.

Cette manifestation considérée comme la fête locale, demande une bonne organisation. Le comité des fêtes qui était chargé de la journée des randonnées a bien rempli son rôle pour préparer, baliser et accueillir les 849 marcheurs, cyclotouristes et cavaliers. Quand aux autres activités, il faut souligner cette année la participation active et efficace du foyer des jeunes, tout nouvellement créé, pour l'animation et l'encadrement des enfants le samedi. Chaque année le collectif innove et chacun des bénévoles a su s'investir au mieux avec pour seul but le maximum de dons. D'ores et déjà, les premières réunions de travail sont programmées pour le mois de mai prochain.

Réunion en février

Un rassemblement est envisagé samedi 12 février à 20 h 30 à l'espace Augustine-Vion, pour remercier les bénévoles

Les membres du collectif autour de Chantal Giroux et de Claude Ménard maire délégué, qui ont participé à l'organisation de cette manifestation. La présidente lève la séance, en remerciant toutes les Moulinaises pour leur générosité et leur participation et donne rendez-vous l'an prochain avec un nouveau programme. Le lot de la boumienne n'a pas été retiré. Il porte le numéro 21, pour le poids attaché de 6,20 kg.



Cette même année 1992 le club de foot Des Meuniers fusionne avec Les Loups Blancs de Loublandé et prend le nom de US Loublanmoulin. Le club évoluera en Ligue quelques années puis après une descente restera dans l'élite du district. En 2014 une nouvelle fusion se fait avec Les Trinitaires Mauléon pour donner naissance au FCPO (Football Club Pays de l'Ouin).

En 1995 Claude Ménard, agriculteur, est élu maire de la commune, il effectuera 3 mandats, jusqu'en 2014 année où Denis Morin le remplacera.

Le 26 avril 2003 c'est l'inauguration de la nouvelle salle municipale après des travaux de rénovation.

Le 15 janvier 2004, les travaux de la tant attendue RN249 débutent.



Le 24 avril 2004, la salle municipale est baptisée "Espace Augustine Vion".

Depuis une dizaine d'année, quelques quartiers organisent leur pique-nique, Route de Pyrôme, Les Ajoncs, Aristide Caillaud, Rue de la Verdelière, ce qui permet de mieux connaître ses voisins, nos communes connaissant de plus en plus de mouvement de population.



Voilà, après 12 numéros du "Petit Moulinais" se termine l'histoire d'hier (ou du passé) de Moulins, maintenant celle-ci nous appartient et c'est à nous de l'écrire. Si notre histoire municipale est maintenant liée à celle de Mauléon, ce sont dans nos associations et événements locaux que celle-ci perdurera.



Atelier Informatique 2018-2019 La Chapelle-Largeau

Pour la prochaine saison, afin de continuer d'assurer une pérennité des ateliers, l'association est activement à la recherche d'un ou deux nouveaux bénévoles pour animer, en binôme, un groupe d'apprenants. Il n'est pas nécessaire d'être un expert en informatique. Les ateliers fonctionnent sur le principe d'échange de savoirs et de partage d'expérience.

Renseignements : Gilles BAUFRETON - 05 49 81 15 66 ,
baufreton.gilles@orange.fr



Pour un voisinage plus harmonieux

Bruits de voisinage : les travaux de bricolage et de jardinage (tondeuse à gazon, tronçonneuse...) réalisés par les particuliers en dehors de tout cadre professionnel et susceptible de causer une gêne sonore ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables :

De 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Les samedis :

De 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés :

De 10h00 à 12h00



Fermeture de la mairie de Moulins

Juillet : 13, 17

Aout : 10, 14, 17, 21



Agenda

Juillet

- 12 Juillet Course de vélo femmes et hommes (Tour des Deux-Sèvres)
13-14 Juillet 30 ans des ruades
22 Juillet Fête du cheval à la Chapelle Largeau

Aout

- 17 Août Vendredis du patrimoine, départ de Pyrôme à 18h00

Septembre

- 08 Sept. FCPO (foot) Journée découverte pour les petits - voir site du club
09 Sept. Cérémonie à la Corbelière à 10h30



Le Petit Moulinois, publication numérique de la commune de Moulins.

Commune associée du Grand Mauléon.

Edition N° 12 Juin 2018 Tous droits réservés.